

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PUY DE SERRE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil de municipal de Puy de Serre, sous la présidence de Madame MASSON-SOULARD Catherine, Maire de Puy de Serre.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10

Date de la convocation : 20/04/2026
Date de l'affichage : 20/04/2026

Présents : Catherine MASSON-SOULARD, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Jean-Louis MATHIEU, Isabelle CROZE, Anne-Marie JOGUET, Laurence NOBLET, Philippe ROUHAUD, Stéphanie SUARD

Absents Excusés : Jérémy CHEVALLEREAU ayant donné pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD

Absents : Sabine GIRARD

Secrétaire de séance : Philippe CADAU

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame le Maire informe les conseillers et le public se trouvant dans la salle, que le présent conseil municipal fera l'objet d'un enregistrement audio destiné à faciliter la rédaction du procès-verbal et à garantir la fidélité de sa retranscription. Pour compléter cette information, une affiche a été apposée à la porte de la salle du conseil.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 mars 2026.**

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2026.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Abstention de Stéphanie SUARD compte tenu de son absence au précédent conseil.

➤ **Information sur la délégation du conseil municipal au maire :**

- **Devis signé par le maire dans le cadre de sa délégation :**

▪ Tables forestières sapin	4 x 109€	total	436,00€
▪ Coffres école	2 x 45,15€	total	90,30€
▪ FCTA – Accotement (Débroussaillage et lamiers)		total	12 348,98€

Catherine MASSON-SOULARD précise pour le débroussaillage : on s'est battu sur le précédent mandat pour maintenir le remboursement du broyage et de l'élagage. L'année dernière, il y a eu ce qu'on appelle un fonds de concours, mais qui n'était valable que sur un an. Donc on ne sait pas comment ça va être géré pour la prochaine fois, sachant qu'on a eu des augmentations compte tenu, comme tout le monde est au courant, de l'augmentation du gasoil.

➤ Commissions intercommunales

Madame le Maire prend la parole. Elle présente les différentes commissions intercommunales et désigne les titulaires et les suppléants pour chaque commission.

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-800 en date du 22 décembre 2025, approuvant les statuts de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211, Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres », Considérant que les commissions thématiques sont créées par délibération du Conseil communautaire qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre,

Considérant que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des Communes membres selon les modalités qu'il détermine,

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté de créer les commissions thématiques intercommunales suivantes :

1. Finances *
2. Economie *
3. Culture et tourisme *
4. Mutualisation *
5. Habitat *
6. Environnement, mobilité, PCAET*
7. Santé
8. Services techniques et bâtiments *
9. Enfance et jeunesse *
10. Groupe de travail Ressources Humaines
11. Groupe de travail Communication

*Pour ces commissions, la composition suivante est proposée :

- Communes de plus de 4 000 habitants : 3 titulaires et 1 suppléant
- Communes de 1 500 à 3 999 habitants : 2 titulaires et 1 suppléant
- Communes de moins de 1 500 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant

Peuvent siéger au sein des commissions les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux.

Pour la **commission Finances**, il est souhaitable qu'un des titulaires ou le titulaire soit le Maire de la commune.

La nomination des membres des commissions thématiques interviendra à la réunion du Conseil de communauté du 28 avril 2026.

Les propositions des communes ne doivent pas faire l'objet de délibérations des Conseils Municipaux.

1. La commission Finances présidée par Daniel DAVID, conseiller municipal à Benet, 1^{er} vice-président.

C'est une commission qui regroupe normalement le maire de chaque commune.

Titulaire : Catherine MASSON-SOULARD Suppléant : Nicolas BOUVIER

2. Commission Économie présidée par Daniel DAVID, conseiller municipal à Benet, 1^{er} vice-président.

C'est une commission qui regroupe normalement le maire de chaque commune.

Titulaire : Catherine MASSON-SOULARD Suppléant : Nicolas BOUVIER

3. Commission Culture et Tourisme présidée par Christian HENRIET, Maire de Saint-Pierre-le-Vieux, 2^e vice-président.

Titulaire : Nicolas BOUVIER Suppléante : Sabine GIRARD

4. Commission Mutualisation présidée par Mélanie MOINARD, Maire de Rives-d'Autise, 3^e vice-présidente.

Titulaire : Philippe CADAU Suppléante : Stéphanie SUARD

5. Commission Habitat présidée par Jean-Jacques DURAND, Maire de Saint-Hilaire-des-Loges, 4^e vice-président.

Titulaire : Philippe CADAU Suppléante : Stéphanie SUARD

6. Commission Environnement, Mobilité et PCAET (plan climat-air-énergie territorial) présidée par Camille FONTAINE, Maire de Benet, 5^e vice-présidente.

Titulaire : Catherine MASSON-SOULARD Suppléante : Sabine GIRARD

7. Commission Santé présidée par Jean-Jacques DURAND, Maire de Saint-Hilaire-des-Loges, 4^e vice-président.

Titulaire : Laurence NOBLET Suppléante : Anne-Marie JOGUET

8. Commission Services techniques et bâtiments présidée par Patrice POITIERS, conseiller municipal à Rives-d'Autise, 6^e vice-président.

Titulaire : Jérémy CHEVALLEREAU Suppléant : Philippe ROUHAUD

9. Commission Enfance et Jeunesse présidée par Medye TERON, Maire de Xanton-Chassenon, 7^e vice-présidente.

Titulaire : Jean-Louis MATHIEU Suppléante : Stéphanie SUARD

10. Groupe de travail Ressources Humaines présidée par Mélanie MOINARD, Maire de Rives-d'Autise, 3^e vice-présidente.

Titulaire : Catherine MASSON-SOULARD

Suppléant : Jean-Louis MATHIEU

11. Groupe de travail Communication présidée par Mélanie MOINARD, Maire de Rives-d'Autise, 3^e vice-présidente.

Titulaire : Nicolas BOUVIER

Suppléante : Isabelle CROZE

▪ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'évaluer les transferts de charges découlant des transferts de compétence. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la Communauté de communes d'instituer et de déterminer la composition de la C.L.E.C.T. (nombre de représentants par commune) et il appartient au conseil municipal de chaque commune de désigner son ou ses représentants,

Considérant la volonté de fixer le nombre de représentants en fonction de la population des communes,

- Communes de 4 000 habitants et plus : 3 représentants,
- Communes de 1 500 à 3 999 habitants : 2 représentants,
- **Communes de moins de 1 500 habitants : 1 représentant ;**

Compte tenu de la fonction de cette commission, Madame le Maire propose de représenter la commune.

▪ **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

Conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise doit créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

La création de cette Commission est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Les missions de cette commission consultative sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports ;
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil de Communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le Président préside la commission et fixe la liste des membres par arrêté.

Vu l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BICB-800 en date du 22 décembre 2025, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, conformément à l'article L5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Il est donc proposé de délibérer sur la création et la composition de ladite commission ainsi qu'il suit :

- 19 élus : Président – 3 conseillers communautaires – 15 élus communaux (désignés par chaque commune) ;
- 1 représentant d'associations d'usagers ;
- 1 représentant d'associations représentant les personnes handicapées ;
- 1 représentant d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- 1 représentant des acteurs économiques.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de :

- Décider de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité pour la durée du mandat, composée comme suit :

- 19 élus : Président – 3 conseillers communautaires – 15 élus communaux (désignés par chaque commune) ;
- 1 représentant d'associations d'usagers ;
- 1 représentant d'associations représentant les personnes handicapées ;
- 1 représentant d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- 1 représentant des acteurs économiques.

- L'autoriser à arrêter la liste des personnalités associatives, des conseillers communautaires et des conseillers municipaux siégeant au sein de la commission d'une part, et d'autre part, à nommer par arrêté un Vice-président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

M Philippe CADAU se propose pour cette commission.

➤ Informations et questions diverses

- Absence congés agents à venir :
- Agent technique : du 11/05 au 13/05 inclus
- Agent accueil : le samedi 02/05, du 08/05 au 14/05.
- Remplacement par l'agent contractuel le samedi 02/05, le samedi 09/05 et du 11/05 au 12/05.
- Secrétaire générale de mairie : du 11/05 au 22/05.
- En mai, pas de fermeture de la poste et l'accueil mairie, sauf motif exceptionnel.



Sem	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	27	28	29	30	1	2	3
18					Fête du Travail	PAULINE RPLCT FLORENCE	
						CP FLORENCE	
	4	5	6	7	8	9	10
19	PAULINE en binôme avec Sandrine			PAULINE en binôme avec Florence	Fête de la Victoire	PAULINE RPLCT FLORENCE	
					FERIE	CP FLORENCE	
	11	12	13	14	15	16	17
	PAULINE RPLCT Sandrine	PAULINE RPLCT FLORENCE			JOURNEE DU MAIRE		
20	CP EMMANUEL	CP EMMANUEL	CP EMMANUEL		JOURNEE DU MAIRE		
	CP SANDRINE	CP SANDRINE			JOURNEE DU MAIRE		
		CP FLORENCE (journée du maire)		FERIE			
	18	19	20	21	22	23	24
21	CP SANDRINE	CP SANDRINE		CP SANDRINE	CP SANDRINE		
	PAULINE RPLCT Sandrine			PAULINE RPLCT Sandrine	PAULINE RPLCT Sandrine		Pentecôte
	25	26	27	28	29	30	31
22	LUNDI DE PENTECOTE FERIE			PAULINE binôme Sandrine	PAULINE binôme Florence		

➤ **Visite du CAUE « paysage de votre commune »**

- Mercredi 29 avril 11h45.
- Catherine MASSON-SOULARD précise que c'est une initiative du CAUE.

➤ **Commission voirie**

- Mercredi 29 avril 15h. La convocation a été adressée hier.
- Philippe ROUHAUD précise qu'il sera présent.

➤ **Questions diverses :**

▪ **Flash Infos**

Anne Marie JOGUET demande : Peut-on voir ce qui est prévu pour le Flash Info de mai ?

Catherine MASSON-SOULARD montre le futur Flash infos.

A propos de la communication en général, Philippe CADAU rappelle que les associations doivent faire parvenir les informations autour du 20 du mois précédent. Il prévoit une réunion des associations en juin pour fixer le calendrier de fin d'année, voir du premier semestre 2027 pour éviter les doublons comme cette année.

Anne Marie JOGUET ajoute : Il n'y a pas beaucoup de fêtes, c'est dommage que ce soit les mêmes jours.

▪ Visite de Maisons Paysannes

Catherine MASSON-SOULARD annonce la visite de l'association Maisons paysannes de France le 30 mai.

Madame le Maire a envisagé d'inviter l'ensemble des conseillers municipaux à accompagner cette association qui met en valeur l'architecture. L'association viendra visiter l'église, le Logis de la Chesnaie, le bureau de Jean-Philippe DELUMEAU, où se trouve une cheminée remarquable, le presbytère, la Bruandière, et la Chenelière l'après-midi sur Saint-Hilaire-de-Voust.

A leur demande, nous avons pris contact avec Jean-Philippe DELUMEAU et avec Jean-Jacques et Julie ESSERTEAU.

▪ Végéterie

Philippe ROUHAUD : J'ai été interpellé par plusieurs personnes concernant le jour d'ouverture de la végétérie. Est-ce qu'on envisagerait à un moment donné de changer le jour d'ouverture du mercredi et passer au samedi ?

Philippe CADAU : La question nous a été posée pendant nos rencontres auprès de la population. Nous sommes en train de voir ce qui est possible de mettre en place.

Catherine MASSON-SOULARD : J'étais au SYCODEM aujourd'hui. Nous sommes toujours en période d'élections et ce sont des choses qui vont certainement être revues avec le nouveau bureau. Pourquoi a-t-on réduit les horaires ? Tout simplement parce que nous avons des personnes qui venaient de l'extérieur. Il faut se rappeler également que la végétérie de St Hilaire des loges a été fermée. Vous conviendrez que notre végétérie n'a pas la capacité d'absorber l'intégralité des dépôts du secteur.

Avec Philippe CADAU, nous avons fait une matinée, le mercredi, pour vérifier d'où venaient les personnes. Elles viennent essentiellement de Foussais-Payré et de Faymoreau. Pour ouvrir le samedi, il conviendra d'avoir des bénévoles pour contrôler l'accès.

Nicolas BOUVIER : Pourrait-on avoir un système de badgeuse.

Philippe CADAU : On pensait faire appel à des bénévoles pour contrôler l'accès avec une carte du SYCODEM.

Philippe ROUHAUD : Ce n'est pas idiot, je vais dans son sens. Est-ce qu'il y aurait une possibilité de mettre une barrière qui fonctionnerait avec la carte du SYCODEM ? Pourrait-on mutualiser les coûts avec les Communes annexes de Faymoreau et de Foussais-Payré, ou des communes qui adhèrent au SYCODEM ? Et par la suite, comment accède-t-on avec la carte ? Est-ce défalqué ou non ? Où et comment contrôle-t-on cet accès-là ?

Nicolas BOUVIER : Moi je n'ai pas envie de passer mes samedi là-bas.

Catherine MASSON-SOULARD : La politique du SYCODEM est d'installer une végétérie à proximité de chaque déchetterie, ce qui permet aux agents de contrôler les dépôts. Pour le moment, les modifications d'horaires concernant la végétérie de Puy de Serre sont en attente.

Philippe CADAU : J'avais dans l'idée de contacter les mairies de Faymoreau et de Foussais-Payré pour mettre en place un système de bénévolat. Nous aurions un plus grand nombre de personnes bénévoles, et je ne parle pas uniquement des conseillers municipaux, mais de personnes bénévoles de tous horizons. Il suffit de deux bénévoles par session. On pourrait, effectivement, envisager d'ouvrir le samedi en plus du mercredi matin.

Catherine MASSON-SOULARD : Il va y avoir également la problématique du broyat. Il faut réfléchir à ça aussi.

Philippe ROUHAUD : Comme il est prévu de privilégier la création de végétéries à proximité des déchetteries, la végétérie de Puy de Serre va-t-elle fermer ?

Catherine MASSON-SOULARD : Ce n'est pas ce que j'ai dit. L'objectif est bien de la maintenir pour assurer un service à la population qui est plébiscité et de trouver des solutions qui nous permettent d'éviter de faire des kilomètres.

Philippe CADAU : Philippe, concernant ta question de départ, si j'ai bien compris, c'était d'intervertir entre le mercredi et le samedi, c'est bien ça ?

Philippe ROUHAUD : C'est plutôt ça, car le samedi, c'est plus simple pour les actifs qui ne peuvent y aller le mercredi.

Catherine MASSON-SOULARD : Nous avons choisi le mercredi parce qu'Emmanuel, notre agent communal, ne travaille que trois jours par semaine l'hiver et c'est lui qui se charge d'ouvrir et de fermer la déchetterie.

Philippe ROUHAUD : Le samedi, plutôt que le mercredi, on aurait plus de personnes.

Nicolas BOUVIER : Après, il faut voir si on peut mettre en place le bénévolat. Pour ma part, si c'est une journée dans l'année ça m'ira.

Philippe CADAU : Ça nécessite la réflexion avec les autres communes.

Catherine MASSON-SOULARD : Faire appel à des bénévoles sous-entend qu'on devra aménager un espace pour les abriter des intempéries. Tout cela s'étudie. Nous nous rapprocherons des nouveaux élus du SYCODEM.

- **Cérémonie du 8 mai**

Philippe CADAU répond à une question de Philippe ROUHAUD : La cérémonie au monument aux morts aura lieu avant la messe pour que nous puissions être présents aux cérémonies de Faymoreau et de Marillet.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

- Mardi 05 Mai 2026 à 20 H 30 à la Mairie

